

VIENNE HERDO

1 rue François Prat - 86000 Poitiers

05 49 61 17 35

district@foot86.fff.fr

<http://foot86.fff.fr>

ÉDITO DU PRÉSIDENT - SAISON 2026/2027

J'espère que vous avez passé d'excellentes vacances estivales et que vous abordez cette nouvelle saison avec enthousiasme et détermination.

La saison 2026-2027 marque le début de la troisième année de notre mandature 2024-2028. Elle sera également une année particulière puisque le District de la Vienne de Football célébrera ses 90 ans. Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, depuis 1936, ont contribué à faire grandir notre football départemental. Il nous rappelle également notre responsabilité : poursuivre cette belle histoire en préparant l'avenir.

Sur le plan sportif, notre département sera représenté cette saison par l'US CHAUVIGNY en National 2. Je souhaite également saluer l'équipe U19 du Stade Poitevin, qui évoluera au niveau national. Ces performances illustrent la qualité du travail réalisé dans nos clubs et nous encouragent à poursuivre notre politique de formation. Plus que jamais, faisons confiance à notre jeunesse et accompagnons-la vers les championnats régionaux et nationaux.

Parce que le football est aussi une école de la vie, le District poursuivra son engagement auprès des clubs à travers le Programme Éducatif Fédéral. Respect, citoyenneté, solidarité et fair-play resteront au cœur des actions menées auprès de nos jeunes licenciés.

Accompagner les clubs demeure une priorité. Aux côtés de ses fonctions de Directrice, Adeline URANGA assurera également les missions d'agent de conseillère en développement associatif afin de soutenir les clubs dans leur structuration et leurs projets.

Je tiens également à remercier nos éducateurs, qui transmettent chaque semaine bien plus que des consignes techniques, ainsi que nos arbitres, indispensables au bon déroulement de nos compétitions. Ils méritent tous notre confiance, notre soutien et notre respect.

Le respect restera d'ailleurs le fil conducteur de cette saison. Les caméras portatives continueront d'être utilisées sur nos rencontres et toute forme de violence sera sanctionnée avec la plus grande fermeté. Ensemble, faisons en sorte que nos terrains demeurent des lieux de plaisir, de convivialité et d'exemplarité.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, vous avez pris des décisions importantes afin d'adapter nos compétitions aux épisodes climatiques de plus en plus fréquents. Ces évolutions permettront de préserver le bon déroulement des championnats tout en garantissant l'équité sportive entre les clubs.

Comme je m'y suis engagé, je continuerai à parcourir les terrains chaque week-end pour venir à votre rencontre, échanger avec vous et rester à l'écoute des réalités de nos clubs. Cette proximité est essentielle pour construire ensemble le football de demain.

À l'aube de cette nouvelle saison, je remercie sincèrement toutes les dirigeantes, les dirigeants et les bénévoles pour leur engagement et leur passion. C'est grâce à vous que notre football continue de vivre et de se développer.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison 2026-2027. Faisons de cette année des 90 ans du District de la Vienne de Football une saison de réussite, de respect, de convivialité et d'ambition, afin de transmettre aux générations futures un football toujours plus fort et toujours plus uni.

Bonne saison à toutes et à tous !

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) ASSISTANT (E) COMPTABLE et ADMINISTRATIF (VE)

CDI à temps complet (35h hebdomadaire) - Date de prise de fonction : au plus tôt

Missions comptables (60%)

- Saisir l'ensemble de la comptabilité générale (engagement) et analytique
- Assurer le suivi du dossier social du District en lien avec le CDOS, et des échéances fiscales
- Émettre les factures clients
- Effectuer les rapprochements bancaires, lettrage comptable des comptes de tiers et clients
- Gérer des dossiers spécifiques (arbitres)
- Réaliser les travaux préparatoires et les analyses comptables afin d'établir des balances générales trimestrielles
- Participer à la préparation et à la saisie des écritures de situation, de bilan et ses annexes
- Participer à l'établissement des budgets prévisionnels

Missions administratives (40%)

- Gérer le suivi administratif des commissions (discipline, appel, éthique et prévention...)
- Effectuer des tâches simples de secrétariat
- Assurer l'accueil physique et téléphonique
- Participer à l'organisation générale du District (manifestations, Assemblées Générales, « vie au quotidien »)

Compétences et prérequis

Disponibilité, capacité d'adaptation
Rigueur et sens de l'organisation
Capacité d'analyse et de synthèse

Esprit d'équipe, polyvalence
Qualité rédactionnelle

Diplôme requis : formation comptable BAC +3 minimum - Expérience professionnelle ou débutant(e)
Maîtrise approfondie des logiciels informatiques : Excel, Word, Power Point, Publisher, ...

Compétences complémentaires appréciées

Connaissances de la FFF et de ses instances régionales et départementales ainsi que du logiciel CEGID

Rémunération

Salaire brut mensuel : 1950€ + 13^{ème} mois (application de la CCPAAF)

Lettre de motivation + CV à adresser, **pour le 30 septembre 2026 dernier délai**,
au District de la Vienne de Football,

à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr

Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS

AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL – SAISON 2026/2027

[TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL](#)

UTILISATION DE LA FMI

En ce début de saison 2026-2027, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

1. Version

Nous vous rappelons que **la version FMI 5.0.17** est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter.

Aide à l'installation : [FAQ FMI](#)

2. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

• Paramètres à vérifier :

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur	Didier MAZEAS
Code d'accès	DMAZEAS
Type de profil	☐ Gestionnaire ☒ Invité
Profil	Invité organisation, licences et compétitions
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signature des demandes de licences dématérialisées	☒
Actif	☒
Niveau Footclubs	Utilisateur expérimenté
Téléphone	0660905757
Adresse mail	didier.mazeas@sfr.fr
Date de dernière connexion	04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A à D (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

3. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

AVIS AUX CLUBS

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

PASS SPORT – 2026/2027

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. Elle prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.

Qui peut bénéficier du pass Sport ?

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;
- Jeunes en situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message.

Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement 50 € de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Il peut être utilisé dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partout en France. Vous pouvez [consulter une liste indicative des établissements cartographie](#).

Si le club qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, il est possible qu'il soit partenaire mais non référencé. N'hésitez pas à vérifier directement auprès du club ou de la salle de sport.

Le pass Sport est valable du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Accès au site : [Accueil - pass Sport](#)

AVIS AUX CLUBS

PASS SPORT – ACCÈS CLUB

Dans le cadre du dispositif Pass'Sport 2026, mis en place par le Ministère des Sports, nous vous rappelons que **vosre attestation d'affiliation 2026-2027 est accessible directement depuis Foot Clubs**.

Pour la télécharger, **rendez-vous dans :**

- > **Menu Organisation**
- > **Édition/Extraction**
- > **Attestation d'affiliation**

Ce document est indispensable pour permettre à vos licenciés éligibles de bénéficier de l'aide Pass'Sport.

ENGAGEMENTS COUPES RÉGIONALES – SAISON 2026/2027

Les engagements pour les Coupes suivantes sont ouverts sur Footclubs :

- Coupe Nationale Futsal (**date de fin d'engagement le 15/09/2026**)
- Coupe de Nouvelle-Aquitaine Futsal (**date de fin d'engagement le 31/12/2026**)

Pensez à **donner vosre accord** afin de valider vosre engagement. Également, n'oubliez pas de renseigner vos desideratas pour toutes les compétitions via Footclubs

ENGAGEMENTS U7-U9 et U6-U10F – SAISON 2026/2027

Les engagements chez les U7-U9 et les U6-U10F sont ouverts jusqu'au 13/09/2026.

Les équipes sont à engager dans le module Foot Animation Loisir (dans Footclubs - Epreuves Championnats et Coupes/Foot Animation Loisir)

Aide : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/a5413dea0a7da826c7f3d6d87300983b.pdf>

AVIS AUX CLUBS

INTERVENTIONS PEF – VACANCES DE LA TOUSSAINT

Comme les années précédentes, nous renouvelons nos interventions PEF (Programme Éducatif Fédéral) auprès de vos jeunes licenciés.

Au programme, des ateliers ludiques et pédagogiques pour sensibiliser vos joueurs/joueuses aux valeurs du football tout en s'amusant.

- Catégories U15 et U17 : focus sur le thème « Règles du jeu et arbitrage », animé par Tangy FLOZE, conseiller territorial en arbitrage

- Catégories U11 et U13 : tous les thèmes PEF (Culture Foot, Engagement citoyen, Environnement, Fair-Play, Santé, Règles du jeu et arbitrage), animé par Enzo GRAVELEAU, apprenti en charge du PEF.

Ces interventions ont pour objectifs de :

- Promouvoir les bons comportements sur et en dehors du terrain
- Renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité
- Favoriser l'épanouissement personnel à travers les valeurs du football

Les interventions auront lieu pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, **du 19 octobre au 23 octobre 2026.**

Lors de l'inscription, veuillez à bien indiquer la ou les catégorie(s) visée(s), le nombre de joueurs (approximativement), ainsi que le stade sur lequel aura lieu l'intervention.

Inscriptions **avant le mercredi 30 septembre** par mail à district@foot86.fff.fr

Au vu de la forte demande d'interventions reçues l'année dernière, les inscriptions ne sont pas définitives.

En effet, tous les clubs inscrits recevront un retour par mail au plus tard le vendredi 2 octobre, afin de valider la date et l'horaire exacte de l'intervention.



AVIS AUX CLUBS

JOURNÉE SPÉCIFIQUE « GARDIENS DE BUT » - MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2026

Le District de la Vienne organise une journée spécifique « gardiens de but » le **mercredi 16 septembre 2026** sur les installations de Montamisé. Cette journée s'adresse à tous les licencié(e)s U12 et U13 garçons et filles.

L'encadrement sera composé d'éducateur de différents clubs possédant les formations « gardien de buts ».

Le rendez-vous est donné à 14h00 pour une séance de 14h30 à 16h30. La fin de la journée est prévue vers 17h00.

Merci au club d'inscrire directement les enfants via le questionnaire ci-dessous :

<https://forms.gle/hYGZ8YD2DN2A7KC97>

MONTAMISÉ JOURNÉE SPÉCIFIQUE MERCREDI 16 SEPT.

GARDIEN DE BUT

Inscription via un questionnaire
auprès de votre club !

U12-U13 Filles et Garçons | SÉANCE DE 14H00 À 17H00

AVIS AUX CLUBS

RÉPARTITION ÉQUIPES – JOURNÉE DE RENTRÉE U6-U9 du 19 septembre**- À Saint Jean de Sauves (4 U7 – 4 U9)**

St Léger (?-?) - ASM (1-1) – Les 3 Moutiers (?-?) - Nord Vienne (0-1) – Sammarçolles (1-1) – Loudun (1-1) - Coussay (1-0)

- À Dissay (6 U7 – 6 U9)

GJ Dissay Beaumont (2-2) - Neuville (4-4)

- À Lencloître (7 U7 – 6 U9)

USCE (2-2) - Jaunay Marigny (2-2) – Champigny (1-0) – Mirebeau (1-1) – Ouzilly (1-1)

- À Vouneuil sur Vienne (7 U7 – 9 U9)

GJ Alliance ABCV (2-2) - Vicq/ Gartempe (2-2) - Châtelleraut FC (3-5)

- À Oyré (6 U7 – 8 U9)

GJ Avenir 86 (2-2) – GJ Antoigné Ingrandes (3-5) - La Roche/Pleumartin (1-1)

- À Naintré (5 U7 – 6 U9)

SO Châtelleraut (1-1) - Portugais Châtelleraut (1-1) – Naintré (1-2) - Thuré Besse (1-1)

- À Vouillé (6 U7 – 6 U9)

GJ Sud Haut Poitou Vouillé (2-2) – GJ Sud Haut Poitou Boivre (1-1) - Vouneuil / Béruges (3-3)

- À Quinçay (7 U7 – 7 U9)

GJ Sud Haut Poitou Quinçay (1-1) - GJ Sud Haut Poitou Vendelogne (1-1) - GJ CAP Haut Poitou (3-3) – Fontaine le Comte (2-2)

- À Biard (7 U7 – 6 U9)

Biard (2-1) - Poitiers CEP (2-2) – Migné Auxances (3-3)

- À St Benoît (7 U7 – 8 U9)

GJ Vallée des Légendes (2-2) - Smarves Iteuil (2-3) - Poitiers Trois Cités (3-3)

- À Poitiers ASAC (11 U7 – 11 U9)

Poitiers ASAC (4-4) - Buxerolles (3-3) - Gibauderie/Beaulieu (1-1) - GJ Montasèvres (3-3)

- À Chasseneuil du Poitou (10 U7 – 10 U9)

Chasseneuil St Georges (2-2) – Stade Poitevin (8-8)

- À Sommières (8 U7 – 9 U9)

Val de Clouère (2-2) - GJ Foot Sud 86 (1-2) - Valence en Poitou (2-2) - Vivonne (3-1)

- À Nieuil (8 U7 – 6 U9)

Nieuil l'Espoir (2-2) - Nouaillé (2-2) - Mignaloux (1-1) – GJ Val de Vonne (3-3)

- À Valdivienne (7 U7 – 7 U9)

Valdivienne (1-1) – GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (6-6) – Sillars (1-1)

- À Fleuré (5 U7 – 6 U9)

GJ 3 Vallées 86 (2-3) - Montmorillon (1-2) - Saulgé (1-0) - Adriers (1-0) – St Savin (0-1)

LOIS DU JEU – U6 À U13



LOIS DU JEU DU FOOT À 3 ET DU FOOT À 4

Catégorie
U6-U7 G et F



JOUEUR / JOUEUSE

> U6 - U7 G et F
> U8 F
> Mixité autorisée

DURÉE



50 min

BUTS



4m x 1,5m

BALLON



Taille 3 ou 4

CLASSEMENT



Pas de classement

FAIR-PLAY



Protocole de début et de fin de plateau
Check main à la fin de chaque temps de jeu

SURFACE DE RÉPARATION



Sur toute la largeur du terrain
jusqu'à la ligne des 7m.
Relance protégée dans la surface.

LE GARDIEN DE BUT



Le gardien peut prendre le ballon
sur une passe dans la surface.
Relance à la main ou au pied, ballon au sol.
✗ Volée et demi-volée interdites

PÉNALTY

Sur la ligne
des 7m
et au milieu
du but



TOUCHE

Passe au pied au sol
ou conduite de balle.
Adversaire à 4m. But direct interdit
sur passe, autorisé en conduite.



CORNER

Passe ou en
conduite de balle.
Adversaire
à 4 mètres.



COUP FRANC

Toujours direct
avec adversaires
à 4 mètres.



HORS-JEU



Pas de hors-jeu

ENGAGEMENT

Au milieu du terrain,
interdiction de
marquer directement



JEU DE TÊTE

INTERDIT
Reprise du jeu
par rentrée de touche



COUP DE PIED DE BUT

Ballon arrêté
dans la surface de réparation.



TACLE INTERDIT



REPLACEMENTS

Illimité /
Max 1 suppléant



ARBITRAGE

Maitre de lignes :
Enfant Tutoré
Centre : Jeune ou
Adulte à l'extérieur du terrain



DIMENSIONS DU TERRAIN



FOOT À 3 21x20m

FOOT À 4 28x20m

RÈGLES ET LOIS DU JEU





LOIS DU JEU DU FOOT À 5

Catégorie
U8 - U9 G et F



JOUEUR / JOUEUSE

- > U8 - U9 G et F
- > 3 enfants U7 G ou F par équipe
- > U10 F
- > Mixité autorisée

DURÉE



50 min

BUTS



4m x 1,5m

BALLON



Taille 3 ou 4

CLASSEMENT



Pas de classement

FAIR-PLAY



Protocole de début et de fin de plateau
Check main à la fin de chaque temps de jeu

SURFACE DE RÉPARATION



Sur toute la largeur du terrain
jusqu'à la ligne des 8m.
Relance protégée dans la surface.

LE GARDIEN DE BUT



Le gardien peut prendre le ballon
sur une passe dans la surface.
Relance à la main ou au pied, ballon au sol.
x Volée et demi-volée interdites

PÉNALTY

Sur la ligne
des 8m
et au milieu
du but



TOUCHE

Passe au pied au sol
ou conduite de balle.
Adversaire à 4m. But direct interdit
sur passe, autorisé en conduite.



CORNER

Par une passe.
Adversaire
à 4 mètres.



COUP FRANC

Toujours direct
avec adversaires
à 4 mètres.



HORS-JEU



Pas de hors-jeu

ENGAGEMENT

Au milieu du terrain,
interdiction de
marquer directement



JEU DE TÊTE

INTERDIT
Reprise du jeu
par rentrée de touche



COUP DE PIED DE BUT

Ballon arrêté
dans la surface de réparation.



TACLE

AUTORISÉ



REPLACEMENTS

Illimité /
Max 2 suppléants



ARBITRAGE

Maitre de lignes :
Enfant Tutoré
Centre : Jeune ou
Adulte à l'extérieur du terrain



DIMENSIONS DU TERRAIN



FOOT À 5

Conseillé : 36 x 28 m
Toléré : 32 x 24 m

RÈGLES ET LOIS DU JEU





LOIS DU JEU DU FOOT À 8



CATÉGORIE U10 - U13

JOUEUR / JOUEUSE

- **U10-U11** : U10-U11 G et F / 3 U9 G ou F par équipe / U12F / Mixité autorisée
- **U12-U13** : U12-U13 G et F / 3 U11 G ou F par équipe / U14F / Mixité autorisée



DURÉE

U10-U11 : 60 min
U12-U13 : 70 min



BUTS

6m x 2,10m



BALLON

Taille 4



CLASSEMENT

U10-U11 : Classement à la journée
U12-U13 : Classement sur la phase



FAIR-PLAY

Check main au début
et à la fin de chaque
rencontre



LE GARDIEN DE BUT

Prise de balle à la main
suite à une passe
d'un partenaire interdite.

Relance uniquement
à la main ou au pied
sur ballon posé au sol.

Sinon CF indirect ramené
perpendiculairement sur
la ligne des 13m.

Volée et demi-volée interdite.



SURFACE DE RÉPARATION

26 x 13m



TOUCHE

à la main



COUP DE PIED DE BUT

Ballon arrêté dans
la zone virtuelle 6m x 9m
(délimitée par la largeur des montants
du but et le point de réparation)



CORNER

Au pied,
adversaire
à 6 mètres



COUP FRANC

Direct et indirect.
Adversaire à 6m.



PENALTY

à 9 mètres



ENGAGEMENT

Au milieu du terrain,
interdiction de
marquer directement



HORS-JEU

à la ligne médiane



TACLES

autorisés



JEU DE TÊTE

toléré



REPLACEMENTS

Illimité / Max 4 suppléants



PAUSE COACHING

U10/U11 : pas de pause coaching
excepté sur « Jour de Coupe »

U12-U13 : 2 min au milieu de chaque période



ARBITRAGE

À la touche : Enfant Tutoré
Centre : Jeune ou Adulte

Tournoi 8v8 : arbitrage à 2 au centre
(un 1/2 terrain par enfant)



DIMENSIONS DU TERRAIN

1/2 terrain de foot à 11
60 à 70 mètres en longueur
45 à 50 mètres en largeur



**RETROUVEZ
LES RÈGLES
ET LES LOIS DU JEU
DEPUIS VOTRE TÉLÉPHONE
PORTABLE !**

FLASHEZ !



FAFA MATÉRIEL



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du matériel sportif,
- de l'électroménager,
- du matériel informatique,
- du mobilier destiné aux lieux de vie.

Toutes les informations vous ont été transmises par mail.

En cas de questions, adressez un mail à district@foot86.fff.fr

FORMATIONS D'ÉDUCATEURS

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Responsable École de Football - Date limite des inscriptions 28/09/2026	Poitiers	Positionnement 12/10/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 09 et 10/11/2026 03 et 04/12/2026	
		Semaine 2 28 et 29/01/2027 02 et 03/03/2027	
		Certification 14/04/2027	
Coach Jeunes - Date limite des inscriptions 17/11/2026	Poitiers	Positionnement 01/12/2026	10h00-18h00
		Semaine 1 Du 16 au 18/12/2026	
		Semaine 2 Du 10 au 12/02/2027	
		Certification 30/03/2027	
Coach Séniors - Date limite des inscriptions 16/11/2026	Inter-secteur avec la Vienne Parthenay/Poitiers	Positionnement 30/11/2026	J1 : 10h00-22h00 J2 : 09h00-18h00
		Semaine 1 Du 18 au 19/01/2027	
		Semaine 2 Du 01 au 02/02/2027	
		Certification 27/04/2027	

AVIS AUX ÉDUCATEURS

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10/2026 & 25/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	16/02/2027 & 13/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U10-U13	Poitiers	23/10/2026 & 18/11/2026	09h00-17h00
	Poitiers	17/02/2027 & 14/04/2027	09h00-17h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U14-U19	Poitiers	03/03/2027 & 31/03/2027	14h00 - 20h00

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI SENIORS	Poitiers	04/02/2027 & 16/03/2027	15h00 - 21h00

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	10/02/2027	08h00 - 16h00
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	16/03/2027	15h00-21h00

Pour s'inscrire aux différentes formations : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>



Anthony ALLOUIS
aallouiselfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

TARIFS ET BONS DE FORMATIONS

FORMATIONS EDUCATEURS								
NOM DE LA FORMATION		VOLUME HORAIRE	FRAIS INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUES	TOTAL	NOMBRE DE BON(S)	VALEUR BON(S)	RESTE A CHARGE
ATTESTATION FÉDÉRALES	Ethique et intégrité	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Pratique féminine	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Handi Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot Adapté	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Arbitrage	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Golf Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot en Marchant	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Foot 5	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futnet	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Fit Foot	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Accompagnateur d'Equipe	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
	Futsal	8	10€	35€	45€	1*	15 €	30 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE PRATIQUE	CFI - U6-U9	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U10-U13	24	15€	75€	90€	2*	30 €	60 €
	CFI - U14-U19	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Seniors	24	15€	75€	90€	0	0 €	90 €
	CFI - Projet Club	24	15€	75€	90€	2	30 €	60 €
CERTIFICATS FEDERAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ	Module CEGB Futsal	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module CEGB - Niv 1	à venir	-	-	-	-	-	-
	Module 32H Beach Soccer Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module 32H Futsal Base U13-U15/U18-Seniors	32	15€	165€	180€	2	30 €	150 €
	Module 32H Gardien De But Ini/Ent	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
	Module Prépa Physique U9/U15 - Seniors	32	15€	165€	180€	0	0 €	180 €
CERTIFICATIONS	Certification - CEGB Niv 1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CEGB Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF1	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF2	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF3	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFF4	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Prépa Physique	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Beach Soccer	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Futsal	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification - CFI Gardien de but	8	15€	45€	60€	0	0 €	60 €
	Certification CFI - Projet Club	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - Seniors	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U10-U13	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U14-U19	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
	Certification CFI - U6-U9	1h distanciel	20€	0€	20€	0	0 €	20 €
ÉQUIVALENCES	Journée complémentaire	8	15€	30€	45€	0	0 €	45 €

Evolution du dispositif FAFA Formation :**En direction des licenciées femmes :**

- 3 bons sur les Attestations Fédérales
- 3 bons Formations dirigeantes tout terrains
- 6 bons Formations CFI U6-U9
- 6 bons Formations CFI U10-U13
- 9 bons Formations Arbitres
- Titres à finalités professionnelles

Gratuité**Gratuité****Gratuité****Gratuité****Gratuité****Prise en charge à 50%****En direction de l'encadrement du public Féminin et du Football des Jeunes :****DF REF (H&F)**

- Frais pédagogiques
- Frais annexes

Prise en charge à 100%**Prise en charge à 50%****⚠ Il faut impérativement déposer un dossier FAFA afin que la prise en charge puisse être appliquée !**

AVIS AUX ÉDUCATEURS

THÈMES FPC (Recyclage) – 2026-2027

La saison prochaine, afin de s'aligner au mieux avec les exigences de Qualiopi et de la DTN, les **sessions FPC (Formation Professionnelle Continue) seront régionalisées**.

Ce choix est expérimental pour la saison 26-27.

Vous trouverez ci-dessous les premières sessions pour la saison 26-27.

- **24 et 25 septembre 2026 : L'entraînement en pré-formation – Limoges (Tournoi international de Limoges) ;**
- **3 et 4 décembre 2026 – La pratique Futsal dans le club – Tartas (lieu à confirmer) ;**
- **24 et 25 juin 2027 – La pratique Féminine dans le club - Le Haillan.**

Période transitoire journées complémentaires pour l'obtention d'un DF

Jusqu'au 30 juin 2027, les titulaires d'un CFF2 ou CFF3 certifié, ainsi que du PSC1 ou équivalent, peuvent obtenir un Diplôme Fédéral Coach Jeunes et/ou Seniors en participant à une Journée Complémentaire de 8 h :

- Titulaire du CFF2 certifié ou du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Jeunes → DF Coach Jeunes
- Titulaire du CFF3 certifié + PSC + Journée Complémentaire Seniors → DF Coach Seniors

Les journées complémentaires sont indépendantes.

Les titulaires du CFF3 certifié doivent suivre les deux journées pour obtenir les deux diplômes.

Initiateur 2 ou CFF2	1 journée complémentaire	DF Coach Jeunes
Animateur Sénior ou CFF3	2 journées complémentaires	DF Coach Jeunes
		DF Coach Sénior

Attention : il faut être titulaire obligatoirement du PSC1 ou de l'une des différentes équivalences (Attestation de Formation aux Premiers Secours -AFPS- / Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences-AFGSU- / Brevet National de Secourisme-BNS- / Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail-CSST,)

FORMATIONS GARDIENS DE BUT

Cette saison, les formations Gardiens de But se feront toujours en collaboration avec le District des Deux -Sèvres, veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module initiation : les 23 et 24 octobre 2026 à Mazières en Gâtine ;
- Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de But, module Perfectionnement : les 12 et 13 Février à Niort

Lien pour inscription au module initiation : <https://maformation.fff.fr/formation/31-gardien-de-but-initiation.html>

FORMATIONS

ARBITRES



SPORTIF

COURAGEUX

RESPONSABLE

ENGAGÉ

PASSIONNÉ

2026 - POITIERS

- Samedi **26 septembre**
Dimanche **27 septembre**
Samedi **03 octobre**
- Samedi **28 novembre**
Dimanche **29 novembre**
Samedi **5 décembre**



PV N°5

Consultation électronique du vendredi 11 septembre 2026

Personnes ayant répondu à la consultation électronique

Mmes Béatrice MATHIEU, Nadia STOURY et Sylvie TESSERAU

MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAULT - Stéphane BASQ - Jean-Pierre BERNARD - Patrice BILLY - Jacky CHAUVIN - Jacques DANTAN - Christian DELCEL – Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD – Jean-Michel GUILLET - Jean-Bernard HUS - Eric MAIOROFF - Alexandre MARTINEAU - Jean-Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

LES TARIFS GÉNÉRAUX DU DISTRICT – SAISON 2026/2027

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, les tarifs généraux du District pour la saison 2026/2027 (lien ci-dessous).

Lien : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/b8c7baf360ea1e098ed87571eaf28add.pdf>

ENTENTES SÉNIORS ET JEUNES – SAISON 2026/2027

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, les ententes seniors, féminines et jeunes pour la saison 2026/2027 (ci-dessous) :

ENTENTES SAISON 2026-2027								
Catégorie	Niveau / Division	Clubs associés	Nom équipe	Nbre équipes	Lieu matchs	N° PV Commission	Comité de direction	Date de validation
JEUNES	U13	Mignaloux Beauvoir	Mignaloux.Nieull	2	Stade municipal 2 de Mignaloux en phase Aller Stade municipal 2 de Nieull L'Espoir en phase Retour			
	U15	St Savin Vicq Palzay	St Savin.Vicq.Palzay	1	Villemort			
	U13	St Savin Vicq Palzay	St Savin.Vicq.Palzay	1	St Savin			
	U15	Nieull L'Espoir	Nieull.Mignaloux	1	Nieull 2 jusqu'au 31/12 et Mignaloux 1 du 1/01 au 30/06			
	U15	Mirebeau ASM	Mirebeau.ASM	2	Mirebeau 1			
	U17	Mirebeau ASM	Mirebeau.ASM	2	Angliers			03/09/2026
	U13	ASM Mirebeau	ASM.Mirebeau	2	St Jean de Sauves			
	U15	Vivonne Lusignan Rouillé	Vivonne.USB.Rouil	1	Vivonne en alt avec les U17 de Vivonne			
	U13	VOC Vivonne	Valence.Vivonne	1	Raymond Chantecaille 1 (Valence) en phase Aller Vivonne en phase Retour			
	U18	Châtelleraut Portugais Châtelleraut SO	Châtelleraut Po.SOC	1	Municipal 1 en n°1 Extérieur 1 en n°2 Verger en n°3			03/09/2026
	U17	Loudun St Léger de Montbrillais Sammarçolles Nord Vienne	Lou.Sam.NV.STLeg	1	Loudun Jean Tursini 1 (synthé)			
	U15	Loudun St Léger de Montbrillais Sammarçolles Nord Vienne	Lou.Sam.NV.STLeg	1	Loudun Jean Tursini 1 (synthé)			
	U13	Loudun St Léger de Montbrillais Sammarçolles Nord Vienne	Samm.Lou.NV.STLeg	2	équipe 1 à Sammarçolles équipe 2 à Loudun Jean Tursini 1 (synthé)			
	U18	Jaunay Marigny Chasseneuil St Georges	Jaunay.Chasseneuil	1	1 Jaunay Marigny municipal 1 2 Chasseneuil du Poitou 1 3 Marigny Brizay1			
	U15	GJ 3 Vallées 86 2 GJ Val de Clouère 2	Gj 3 Vallées 86.Gj Val de Clouère 2	1				
	U11	Vicq St Savin Palzay	Vicq.St Savin.Palzay	1	Vicq			
	U7-U9	Vicq St Savin Palzay	Vicq.St Savin.Palzay	4	Vicq			
SENIORS	D5	Vernon Dienné 2	Vernon.Dienné	1	Vernon	30/08/2026	30/08/2026	
	D5	ACG Foot Sud 86 3 Savigné	ACG.Savigné	1	Genouillé	09/09/2026	09/09/2026	
FÉMININES	U18F	Buxerolles Vouneuil Béruges	Buxerolles.Vouneuil Béruges	1	Buxerolles 1 en priorité Stade des Arches à Vouneuil sous Biard exceptionnellement			
	U15F	Vouneuil Béruges Buxerolles	Vouneuil Béruges. Buxerolles	1	Stade des Arches à Vouneuil sous Biard en priorité Stade des Cours à Béruges en n°2 Buxerolles 1 en n°3			
	U13F	Buxerolles Vouneuil Béruges	Buxerolles.Vouneuil Béruges	1	Buxerolles 1			
	U14-U17F	Loudun St Léger de Montbrillais Sammarçolles Nord Vienne	Lou.Sam.NV.STLeg	1	Loudun Jean Tursini 1 (synthé)			

COMPÉTITIONS JEUNES – SAISON 2026/2027

➤ Composition des poules de championnat Jeunes - saison 2026/2027

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, la composition des poules de championnat Jeunes pour la saison 2026/2027 (ci-dessous) :

U17 - U18

POULE A
Châtelleraut Portugais/SOC (1)
GJ Alliance ABCV (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Jaunay Marigny (1)

POULE B
GJ VVM Chauvigny (2)
Migné Auxances (1)
Poitiers CEP (1)

U16-U17

POULE A
Buxerolles (2)
GJ Montasèvres (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Migné Auxances (3)
Poitiers ASAC (1)
Poitiers CEP (1)
Vouneuil Béruges (1)

POULE B
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
GJ Val de Clouère (1)
GJ Vallée des Légendes (1)
Montmorillon (2)
Valdivienne (1)
Valence en Poitou OC (1)
Vivonne (1)

POULE C
Châtelleraut FC (1)
GJ Alliance ABCV(1)
GJ Antoigné Ingrandes (2)
GJ Avenir 86 (1)
GJ Sud Haut Poitou (1)
Loudun/St Lég/Sam/NV (1)
Mirebeau/ASM (2)

POULE D
Buxerolles (1)
Châtelleraut Portugais(1)
GJ Antoigné Ingrandes (1)
GJ Avenir 86 (2)
GJ Dissay Beaumont (1)
GJ Montasèvres (2)
Mirebeau/ASM (1)
Naintré (1)

U15 – D1

POULE A
Buxerolles (2)
Châtellerauld SO (2)
GJ Dissay Beaumont (1)
GJ VVM Chauvigny (3)
Migné Auxances (1)
Neuville (2)
Poitiers 3 Cités (1)
Poitiers CEP (1)

U15 – D2

POULE A
Châtellerauld FC (1)
GJ Antoigné Ingrandes (1)
GJ Avenir 86 (1)
GJ Sud Haut Poitou (1)
Jaunay Marigny (1)
Neuville (3)
Nieuil l'Espoir / Mignaloux (1)
UCSE (1)

POULE B
Buxerolles (3)
Chasseneuil St Georges (1)
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Dissay Beaumont (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
GJ Foot Sud 86 (1)
GJ Vallées des Légendes (1)
Poitiers ASAC (1)

suite au dossier passe de D1 à D2

U15 – D3

POULE A
Châtellerauld Portugais (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Loudun/St Lég/Sam/NV (1)
Migné Auxances (2)
Mirebeau/ASM (1)
Poitiers ASAC (2)
Vivonne.GJ Val de Vonne (2)
Vouneuil Béruges (1)

POULE B
GJ 3 Vallées 86 (2)
GJ Foot Sud 86 (2)
GJ Montasèvres (1)
GJ Val de Clouère (1)
GJ Val de Vonne (1)
Montmorillon (1)
Valence en Poitou OC (1)
Vouneuil Béruges (2)

suite au dossier passe de D2 à D3

POULE C
Châtellerauld FC (2)
GJ Alliance ABCV (1)
GJ Avenir 86 (2)
GJ Montasèvres (2)
Mirebeau/ASM (2)
Naintré (1)
Senillé St Sauveur (1)
St Savin.Vicq.Paizay (1)

U13- D1

POULE A
BUXEROLLES (1)
CHATELLERAULT FC (1)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
MIGNE AUXANCES (1)
NEUVILLE (1)
SO CHATELLERAULT (1)
POITIERS ASAC (1)

POULE B
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (1)
GJ FOOT SUD 86 (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (1)
MONTMORILLON (1)
STADE POITEVIN (1)
POITIERS 3 CITÉS (1)

U13- D2

POULE A
BUXEROLLES (2)
GJ CAP HAUT POITOU (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)
MIGNALOUX/NIEUIL L'ESPOIR(1)
MIGNE AUXANCES (2)
SO CHATELLERAULT (3)
STADE POITEVIN (2)
VOUNEUIL BÉRUGES (2)

POULE B
CHATELLERAULT FC (2)
GJ ALLIANCE ABCV (1)
GJ ANTOIGNÉ INGRANDES (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (1)
GJ SUD HAUT POITOU (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (3)
NEUVILLE (2)
SO CHATELLERAULT (2)

POULE C
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
MONTMORILLON (2)
POITIERS ASAC (2)
POITIERS CEP (1)
STADE POITEVIN (3)
VOUNEUIL BÉRUGES (1)

U13- D3

POULE A
ASM/MIREBEAU (1)
CHASSENEUIL ST GEORGES (1)
GJ CAP HAUT POITOU (2)
JAUNAY MARIGNY (2)
LOUDUN (1)
SAMMARCOLLES/LOU/NV/ST LEG (1)
THURÉ BESSE (2)
UCSE (1)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (2)

POULE B
ASM/MIREBEAU (2)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
CHATELLERAULT FC (3)
COUSSAY LES BOIS (1)
GJ AVENIR 86 (2)
NAINTRÉ (2)
UCSE (2)

POULE C
BUXEROLLES (3)
GJ CAP HAUT POITOU (3)
GJ SUD HAUT POITOU (3)
GJ VAL DE VONNE (2)
NEUVILLE (3)
POITIERS BAROC (1)
POITIERS GIBAUDERIE (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (5)

POULE D
GJ ALLIANCE ABCV (2)
GJ ANTOIGNÉ INGRANDES (2)
GJ AVENIR 86 (1)
GJ DISSAY BEAUMONT(2)
NAINTRÉ (1)
SAMMARCOLLES/LOU/NV/ST LEG (2)
SENILLÉ ST SAUVEUR (1)
THURÉ BESSE (1)

POULE E
GJ 3 VALLÉES 86 (2)
GJ MONTASEVRES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (4)
MONTMORILLON (3)
SAULGÉ (1)
St SAVIN/VICQ/PAIZAY (1)
VALDIVIENNE (1)

POULE F
GJ MONTASEVRES (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
MIGNALOUX/NIEUIL (2)
MIGNE AUXANCES (3)
POITIERS ASAC (3)
POITIERS CEP (3)
VALDIVIENNE (2)
VOUNEUIL BERUGES (3)

suite au dossier passe de D2 à D3

POULE G
GJ ESPOIR SUD POITIERS (4)
GJ FOOT SUD 86 (2)
GJ VAL DE CLOUERE (2)
GJ VAL DE VONNE (1)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (3)
POITIERS CEP (2)
VALENCE EN POITOU/VIVONNE (1)

U11

NIVEAU 1

POULE A	POULE B
Châtelleraut FC 1	Buxerolles 1
Châtelleraut Portugais 1	GJ Foot Sud 86 1
GJ Avenir 86 1	GJ VVM Chauvigny 1
GJ Dissay Beaumont 1	Montmorillon 1
Neuville 1	Nieul l'Espoir 1
Poitiers 3 Cités 1	Poitiers ASAC 1
SO Châtelleraut 2	SO Châtelleraut 1
Stade Poitevin 1	Stade Poitevin 2

NIVEAU 2

POULE C	POULE D	POULE E	POULE F
Châtelleraut FC 2	Buxerolles 2	Fontaine le Comte 1	GJ 3 Vallées 86 1
GJ Alliance ABCV 1	GJ Sud Haut Poitou 1	GJ Montasèvres 1	GJ Val de Clouère 1
GJ Antoigné Ingrandes 1	Jaunay Marigny 1	GJ VVM Chauvigny 2	GJ Val de Vonne 1
GJ Cap Haut Poitou 1	Migné Auxances 1	Nouaillé 1	GJ Vallée des Légendes 1
GJ Dissay Beaumont 2	Neuville 2	Poitiers ASAC 2	Montmorillon 2
Loudun 1	Stade Poitevin 3	Poitiers CEP 1	Nieul l'Espoir 2
UCSE 1	Vouneuil Béruges 1	Vicq s/ Gartempe 1	

NIVEAU 3

POULE G	POULE H	POULE I
ASM 1	Chasseneuil St Georges 2	Buxerolles 3
GJ Alliance ABCV 2	Châtelleraut FC 3	Chasseneuil St Georges 1
GJ Antoigné Ingrandes 2	Coussay les Bois 1	Fontaine le Comte 2
Mirebeau 1	GJ Avenir 86 2	GJ Cap Haut Poitou 2
Nord Vienne / 3 Moutiers 1	GJ Sud Haut Poitou 2	Migné Auxances 2
Sammarçolles 1	Jaunay Marigny 2	Neuville 3
Thuré Besse 1	Naintré 1	Poitiers ASAC 3
		Smarves Iteuil 1

POULE J	POULE K
GJ Val de Vonne 2	GJ 3 Vallées 86 2
GJ Vallée des Légendes 2	GJ Val de Clouère 2
GJ VVM Chauvigny 3	GJ VVM Chauvigny 4
Poitiers CEP 2	Mignaloux Beauvoir 1
Stade Poitevin 4	Montmorillon 3
Valence en Poitou OC 1	Saulgé 1
Vouneuil Béruges 2	Valdivienne 1
	Vivonne 1

COMITÉ DE DIRECTION

➤ **Règlements des coupes et challenges Jeunes (U18 - U17 - U15 - Festival Foot U13) de la saison 2026/2027**

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, les règlements des coupes et challenges Jeunes (U18 - U17 - U15 - Festival Foot U13) de la saison 2026/2027 (liens ci-dessous).

Festival Foot U13 Pitch : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/ee24d019c52ea9287681e7ef10a4c8dc.pdf>

Challenge U15 : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/0e2979657ce386527289f6306eadf95b.pdf>

Challenge U17 : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/50d82fa5243e1271b284a28a37a897ca.pdf>

Challenge U18 : <https://foot86.fff.fr/wp-admin/admin.php?page=bsk-pdf-manager-pdfs&view=edit&pdfid=3611>

➤ **Demande d'autorisation exceptionnelle d'une entente entre 2 groupements**

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, la demande d'autorisation exceptionnelle d'une entente entre 2 groupements, étant précisé que les 2 groupements ont chacun une équipe 1^{ère} engagée en leur nom propre.

COMPÉTITIONS FÉMININES – SAISON 2026/2027➤ **Règlement du championnat Seniors Féminins - saison 2026/2027**

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, le règlement du championnat Seniors Féminins pour la saison 2026/2027 (lien ci-dessous).

Lien : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/f55d4ecf94b5cb1cdc349101b5036cff.pdf>

➤ **Tableau des accessions - rétrogradations des Féminines à 11 - saison 2026/2027**

Les membres du Comité valident, avec 22 voix pour, le tableau des accessions - rétrogradations des Féminines à 11 pour la saison 2026/2027 (ci-dessous) :

**Accessions et rétrogradations
à la fin de la 1^{ère} phase saison 2026 - 2027
Championnat Féminin**

Départemental 2 (2x5 et 1x6)	Monte en Poule Haute	6 (2 premiers de chaque poule)
	Poule Basse	Les autres équipes

**Accessions et rétrogradations
à la fin de la saison 2026 - 2027
Championnat Féminin**

Vient de Régional 2		0	1	2	3
Départemental 1 (1x10)	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3
	Descend en Départemental 2	-1	-2	-3	-3
	Vient de Départemental 2	2	2	2	1
Départemental 2 (1x6)	Monte en Départemental 1 de la poule Haute	-2	-2	-2	-1
	Vient de Départemental 1	1	2	3	3

Prochain Comité sur convocation

Le Président
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale
Béatrice MATHIEU

**Réunion du mercredi 9 septembre 2026
Procès-verbal n°6**

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Christian DELCEL
Invité M. Eric MAIOROFF
Excusés MM. Gregory BOUCHET et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°5 sans modification

RAPPEL DE LA DISPOSITION VOTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**Rencontres en période d'intempéries**

A) Inversion des matchs aller - Championnat

Au cours des matchs aller, si le terrain du club recevant est déclaré impraticable, la rencontre est automatiquement inversée, sous réserve que le terrain du club visiteur soit disponible et praticable. Le match doit se dérouler le jour et à l'horaire prévus au calendrier initial.

Merci au club concerné de prévenir l'équipe adverse, les officiels et le District.

Les deux clubs doivent s'organiser, comme c'est le cas en coupe, pour inverser la rencontre après le vendredi 17h30.

DÉPARTEMENTAL 2**Match n°78802225 : Paizay Le Sec (1) – Acg Foot Sud 86 (1) en poule B du 06/09/26**

Match non joué suite à un arrêté municipal en date du 4 septembre 2026.

La commission sportive regrette l'envoi tardif et invite les clubs concernés par cet arrêté municipal à prendre connaissance du rappel ci-dessus et donne le match à rejouer à une date ultérieure qui sera déterminé en fonction du parcours en coupe des équipes, ce match pourra être fixée au mercredi 11 novembre le cas échéant.

DÉPARTEMENTAL 3**Match n°78853456 : St Saviol (1) – Chatain (1) en poule C du 19/09/26**

Courriel du club de Châtain pour le changement de l'horaire et du jour suite à l'homologation officielle de l'éclairage sur le terrain de St Saviol. Compte tenu de l'information transmise concernant cette homologation à l'ensemble des clubs de la poule par mail le 29 août, puis dans le PV n° 5 et confirmée par mail le 08/09/26, la commission informe que ce match aura lieu le 19/09/26 à 19h sur le terrain de St Saviol.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n°78856142 : Boivre (2) – Vouneuil Beruges (3) en poule E du 06/09/26**

1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil Beruges (3) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de Vouneuil Beruges

Match n°79049597 : Vendelogne (1) – Quincay (2) en poule E du 06/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Quincay (2) (sans déplacement)

Amende de 36€ au club de Quincay

Match n°78856522 : Smarves Iteuil (3) – Château Garnier (1) en poule I du 06/09/26

1^{er} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (3) (sans déplacement de l'équipe de Château Garnier (1))

Amende de 36€ au club de Smarves Iteuil

Match n°78856523 : Acg/Savigné (3) – Brion St Secondin (3) en poule I du 06/09/26

1^{er} forfait de l'équipe d' Acg Foot Sud 86 (3) (sans déplacement de l'équipe de Brion St Secondin (3))

Amende de 36€ au club de l' Acg Foot Sud 86

COUPES DÉPARTEMENTALES

La commission informe que les **tirages de la coupe Louis David et du Challenge des réserves auront lieu le mercredi 16 septembre**, les rencontres seront publiées dans le Vienne Hebdo du vendredi pour être jouées les 26/27 septembre 2026.

La commission **demande aux clubs de Ligue**, qui ne se sont pas encore inscrits en coupe Tassin, de confirmer leur engagement **avant le 28 septembre 2026**.

Le Comité de Direction **se prononcera** sur la participation, ou non, des clubs de Régional 1 et de deux équipes de Ligue d'un même club.

L'inscription n'est pas obligatoire mais un **minimum de 8 équipes** est nécessaire pour ouvrir cette compétition.

Challenge Marcel Renaudie :

Les équipes de **l'Acg Foot Sud 86 (3), St Savin.Nalliers (3), Availles en Châtellerault (3), Montmorillon (4) et Ucse (3)** sont invités à confirmer leur engagement avant **le mardi 15 septembre 2026**.

Prochaine réunion : sur convocation

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL

COMMISSION FÉMININE ET FÉMINISATION

Réunion du jeudi 3 septembre 2026 Consultation électronique Procès-verbal n°2

Présidente : Mme GRAVELEAU Stéphanie

Présents : Mme PADELEC Charlotte (visio), MM BERTAUD Jacky CHAUDELET Antoine, FELIX Tony, QUARESMA Stéphane (visio).

Excusés : Mme BERGER Marion et M. BEGAY Guillaume

Assiste : M. Tony RICHARD (CTD)

FÉMININES À 11 – ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS

Accessions et rétrogradations à la fin de la 1ère phase saison 2026 - 2027 Championnat Féminin		
Départemental 2	Monte en Poule Haute	6 (2 premiers de chaque poule)
	Poule Basse	Les autres équipes

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2026 - 2027 Championnat Féminin					
Vient de Régional 2		0	1	2	3
Départemental 1 (1x10)	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3
	Descend en Départemental 2	-1	-2	-3	-3
	Vient de Départemental 2	2	2	2	1
Départemental 2 (1x6)	Monte en Départemental 1 de la poule Haute	-2	-2	-2	-1
	Vient de Départemental 1	1	2	3	3

FÉMININE DÉPARTEMENTAL 1

DEPARTEMENTAL 1 FEMININE (District 86)

AVENIR 79/VENISE VERTE (1)
ECHIRE ST GELAIS (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
LIGUGE (1)
MONCOUTANT (1)
MONTMORILLON (1)
NIORT ST FLORENT (1)
THOUARS (1)
VRERES (1)

FÉMININE BRASSAGE

DEPARTEMENTAL 2 FEMININE (District 86)
PHASE 1

Poule A

BOISME CLESSE (1)
BRESSUIRE (2)
CHANTELOUP/COURLAY/CHAPELLE (1)
CHATELLERAULT SO (1)
GATI FOOT (1)
ST CERBOUILLE (1)

Poule B

CENON/VOUNEUIL (1)
CHAUVIGNY/JARDRES (1)
DISSAY (1)
FLEURE/VERNON (1)
MONTMORILLON (2)

Poule C

BESSINE ASPTT (1)
NEUVILLE (1)
NIORT ST FLORENT (2)
PARTHENAY VIENNAY (2)
PAYS MELLOIS (1)
ST EANNE (1)

SÉNIORS À 8

SENIOR FEMININE à 8 (District 79) – Phase 1

Poule A

ASM (1)
LOUDUN (1)
SAMMARCOLLES (1)
ST CHRISTOPHE 86 (1)
ST SAUVEUR 79 (1)
VRERES (2)

Poule B

MIGNE AUXANCES (1)
OUZILLY (1)
SENILLE ST SAUVEUR (1)
SEVRES ANXAUMONT (1)
VICQ SUR GARTEMPE (1)

Poule C

AIFFRES/FORS/PRAHECQ (1)
AVENIR 79/VENISE VERTE (2)
CHAMPIGNY (1)
CISSE (1)
PAYS MAIXENTAIS (1)

Poule D

BOUTONNAIS (1)
BRULAIN (1)
LA CHAPELLE BATON (2)
LEZAY (1)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)
PAYS MELLOIS (1)

Poule E

3 VALLEES 86 (1)
NALLIERS (1)
NIEUIL L'ESPOIR (1)
SMARVES/ITEUIL (1)
VALDIVIENNE (1)
VALLEE DU SALLERON (1)

CHAMPIONNAT U18F

U18 FEMININE à 11 (District 79) – Phase 1

Poule A

BRESSUIRE (1)
CERIZAY (1)
LUSIGNAN (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
THOUARS (1)
POITIERS STADE (2)

Poule B

BUXEROLLES/ VOUNEUIL BERUGES (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)
LA CHAPELLE BATON (1)
PARTHENAY VIENNAY (2)
POITIERS STADE (1)

Poule C

AIGREFEUILLE (1)
CHARENTE OCEAN (1)
LA BAIE ROCHELAISE (1)
SAINTES (2)
SOYAUX (1)

Poule D

SAINTES (1)
US FLORENT CN (2)
LAC 16 (1)
SOYAUX (2)
ANGOULEME (1)

Poule E

ECHIRE (1)
FC BOUTONNAIS.VDB (1)
ETOILE MARITIME (1)
LA ROCHELLE (1)
US FLORENT CN (1)

Dates : 12,19 et 26 septembre, 3 et 10 octobre, et Barrage d'accès le 24 octobre

CHAMPIONNAT U15F

U15 FEMININE à 11 (District 86) - Phase 1

Poule A

AIGREFEUILLES (1)
 BRESSUIRE (1)
 CHARENTE OCEAN (1)
 CHAURAY (1)
 NIORT PEXINOISE.ELAN FEMININ 79 (1)
 LA ROCHELLE (1)
 PARTHENAY/VIENNAY (1)
 PAYS NEO CRECHOIS/CHERVEUX (1)
 POITIERS STADE (2)
 THOUARS (1)

Poule B

BOUTONNAIS (1)
 CHATEAU BERNARD (1)
 GJ VVM CHAUVIGNY (1)
 NIORT ST FLORENT (1)
 POITIERS 3 CITES (1)
 POITIERS STADE (1)
 SAINTES (1)
 SOYAUX (1)
 VOUNEUIL BERUGES (1)

Dates : 12,19 et 26 septembre, 3 et 10 octobre, 7, 14 et 28 novembre et 12 décembre

CHAMPIONNAT U14 – U17F

U14-U17 FEMININE à 8 (District 79) – Phase 1

Poule A

BRESSUIRE (3)
 GJ ESPOIR NORD EST 79 (1)
 LOUDUN (1)
 NEUVILLE (2)
 GJ AVENIR 86 (1)
 CHATELLERAULT FC (1)

Poule B

ECHIRE.CHAURAY (2)
 FC 3C (1)
 GATI FOOT (1)
 MONCOUTANT (1)
 NEUVILLE (1)
 GJ ESPOIR NORD EST 79 (2)

Poule C

LUSIGNAN (1)
 MONTMORILLON (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (1)
 PAYS NEO CRECHOIS (2)
 LA CHAPELLE BATON (1)
 GJ SUD HAUT POITOU (1)

Dates : 12, 19 et 26 septembre, 3 et 10 octobre, 7, 14 et 28 novembre, 5 et 12 décembre

CHAMPIONNAT U13F

U11-U13 FEMININE à 8 (District 86) – Phase 1

NIVEAU 1

CHAURAY.ECHIRE (1)
NIORT ST FLORENT (1)
POITIERS 3 CITES (1)
POITIERS STADE (1)

NIVEAU 2

Poule A

GJ SUD HAUT POITOU (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ VALLEE DES LEGENDES (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
LA CHAPELLE BATON (1)
MONTMORILLON (1)
NIEUIL L'ESPOIR 1

Poule B

BRESSUIRE (1)
BUXEROLLES/VOUNEUIL BERUGES (1)
CHATELLERAULT FC (1)
GJ ESPOIR NORD EST 79 (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)
NEUVILLE (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)

Poule C

CHERVEUX.PAYS NEO CRECHOIS (1)
ELAN FEMININ 79 (1)
GATI FOOT (1)
LA CHAPELLE BATON (2)
LUSIGNAN (1)
NIORT ST FLORENT (2)

Dates poule de 4 : 19 septembre, 3 et 10 octobre, 14, 21 et 28 novembre

Dates poule de 6 : 19 septembre, 3 et 10 octobre, 14 et 28 novembre

Dates poule de 7 : 19 septembre, 3 et 10 octobre, 14, 21 et 28 novembre et 12 décembre

Journée d'accueil le 26 septembre

MODIFICATION D'HORAIRE :

Veuillez noter que les calendriers des équipes de GJ VVM Chauvigny 2 en poule A et de GJ VVM Chauvigny 1 en B et La Chapelle Bâton 2 en poule C en U11-U13F à domicile sont corrigés. Ces équipes joueront leurs matchs à domicile à 13h au lieu de 13h30 et 13h15.

Pour des raisons d'occupation des terrains, les matchs de Poitiers Stade 1 se dérouleront à 11h sur le terrain synthétique de St Eloi.

Pour rappel l'horaire officiel des matchs est 15h et le lever de rideau est 13h.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dates à retenir :

- **Vendredi 18 septembre** : Groupe de travail - football féminin - évolution des compétitions et de l'accompagnement de clubs
- **Samedi 26 septembre** : journée d'accueil des féminines (U6 aux U13) à Ligugé
- **Samedi 17 octobre** : journée des féminines à Chauvigny

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

La présidente, Stéphanie GRAVELEAU.

Réunion du mardi 8 septembre 2026
Procès-verbal n°2

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Frédéric TURBEAU et Sébastien GAGNAIRE
Excusés : MM. Christian DUVERGER et Christian SAVIGNY

DATES À RETENIR

Rappel :

- Samedi 12 septembre : Journée d'accueil U11, Challenge U18, Challenge U15 et Festival foot U13 Pitch.
- Samedi 19 septembre : Journée d'accueil U7-U9 et journée foot diversifié U11
- Samedi 26 septembre : Journée d'accueil Féminines U6/U10F et U11/U13F
- Vendredi 2 octobre : Remise des récompenses Label FFF/CA au Crédit Agricole

POULES MODIFIÉES

U17 - U18

POULE A
Châtelleraut Portugais/SOC (1)
GJ Alliance ABCV (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Jaunay Marigny (1)

POULE B
GJ VVM Chauvigny (2)
Migné Auxances (1)
Poitiers CEP (1)

L'équipe U18 du GJ Alliance ABCV est déclarée forfait général à dater de ce jour.

U16-U17

POULE A
Buxerolles (2)
GJ Montasèvres (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Migné Auxances (3)
Poitiers ASAC (1)
Poitiers CEP (1)
Vouneuil Béruges (1)

POULE B
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
GJ Val de Clouère (1)
GJ Vallée des Légendes (1)
Montmorillon (2)
Valdivienne (1)
Valence en Poitou OC (1)
Vivonne (1)

POULE C
Châtelleraut FC (1)
GJ Alliance ABCV(1)
GJ Antoigné Ingrandes (2)
GJ Avenir 86 (1)
GJ Sud Haut Poitou (1)
Loudun/St Lég/Sam/NV (1)
Mirebeau/ASM (2)

POULE D
Buxerolles (1)
Châtelleraut Portugais(1)
GJ Antoigné Ingrandes (1)
GJ Avenir 86 (2)
GJ Dissay Beaumont (1)
GJ Montasèvres (2)
Mirebeau/ASM (1)
Naintré (1)

U15 – D1

POULE A
Buxerolles (2)
Châtelleraut SO (2)
GJ Dissay Beaumont (1)
GJ VVM Chauvigny (3)
Migné Auxances (1)
Neuville (2)
Poitiers 3 Cités (1)
Poitiers CEP (1)

U15 – D2

POULE A
Châtelleraut FC (1)
GJ Antoigné Ingrandes (1)
GJ Avenir 86 (1)
GJ Sud Haut Poitou (1)
Jaunay Marigny (1)
Neuville (3)
Nieul l'Espoir / Mignaloux (1)
UCSE (1)

POULE B
Buxerolles (3)
Chasseneuil St Georges (1)
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Dissay Beaumont (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
GJ Foot Sud 86 (1)
GJ Vallées des Légendes (1)
Poitiers ASAC (1)
suite au dossier passe de D1 à D2

U15 – D3

POULE A
Châtelleraut Portugais (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Loudun/St Lég/Sam/NV (1)
Migné Auxances (2)
Mirebeau/ASM (1)
Poitiers ASAC (2)
Vivonne.GJ Val de Vonne (2)
Vouneuil Béruges (1)

POULE B
GJ 3 Vallées 86 (2)
GJ Foot Sud 86 (2)
GJ Montasèvres (1)
GJ Val de Clouère (1)
GJ Val de Vonne (1)
Montmorillon (1)
Valence en Poitou OC (1)
Vouneuil Béruges (2)

suite au dossier passe de D2 à D3

POULE C
Châtelleraut FC (2)
GJ Alliance ABCV (1)
GJ Avenir 86 (2)
GJ Montasèvres (2)
Mirebeau/ASM (2)
Naintré (1)
Senillé St Sauveur (1)
St Savin.Vicq.Paizay (1)

L'équipe U15 de Naintré est déclarée forfait général à dater de ce jour.

U13- D1

POULE A
BUXEROLLES (1)
CHATELLERAUT FC (1)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
MIGNE AUXANCES (1)
NEUVILLE (1)
SO CHATELLERAUT (1)
POITIERS ASAC (1)

POULE B
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (1)
GJ FOOT SUD 86 (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (1)
MONTMORILLON (1)
STADE POITEVIN (1)
POITIERS 3 CITÉS (1)

U13- D2

POULE A
BUXEROLLES (2)
GJ CAP HAUT POITOU (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)
MIGNALOUX/NIEUIL L'ESPOIR(1)
MIGNE AUXANCES (2)
SO CHATELLERAULT (3)
STADE POITEVIN (2)
VOUNEUIL BÉRUGES (2)

POULE B
CHATELLERAULT FC (2)
GJ ALLIANCE ABCV (1)
GJ ANTOIGNÉ INGRANDES (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (1)
GJ SUD HAUT POITOU (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (3)
NEUVILLE (2)
SO CHATELLERAULT (2)

POULE C
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
MONTMORILLON (2)
POITIERS ASAC (2)
POITIERS CEP (1)
STADE POITEVIN (3)
VOUNEUIL BÉRUGES (1)

U13- D3

POULE A
ASM/MIREBEAU (1)
CHASSENEUIL ST GEORGES (1)
GJ CAP HAUT POITOU (2)
JAUNAY MARNIGNY (2)
LOUDUN (1)
SAMMARCOLLES/LOU/NV/ST LEG (1)
THURÉ BESSE (2)
UCSE (1)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (2)

POULE B
ASM/MIREBEAU (2)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
CHATELLERAULT FC (3)
COUSSAY LES BOIS (1)
GJ AVENIR 86 (2)
NAINTRE (2)
UCSE (2)

POULE C
BUXEROLLES (3)
GJ CAP HAUT POITOU (3)
GJ SUD HAUT POITOU (3)
GJ VAL DE VONNE (2)
NEUVILLE (3)
POITIERS BAROC (1)
POITIERS GIBAUDERIE (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (5)

POULE D
GJ ALLIANCE ABCV (2)
GJ ANTOIGNÉ INGRANDES (2)
GJ AVENIR 86 (1)
GJ DISSAY BEAUMONT(2)
NAINTRE (1)
SAMMARCOLLES/LOU/NV/ST LEG (2)
SENILLÉ ST SAUVEUR (1)
THURÉ BESSE (1)

POULE E
GJ 3 VALLÉES 86 (2)
GJ MONTASEVRES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (4)
MONTMORILLON (3)
SAULGÉ (1)
St SAVIN/VICQ/PAIZAY (1)
VALDIVIENNE (1)

POULE F
GJ MONTASEVRES (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
MIGNALOUX/NIEUIL (2)
MIGNE AUXANCES (3)
POITIERS ASAC (3)
POITIERS CEP (3)
VALDIVIENNE (2)
VOUNEUIL BERUGES (3)

suite au dossier passe de D2 à D3

POULE G
GJ ESPOIR SUD POITIERS (4)
GJ FOOT SUD 86 (2)
GJ VAL DE CLOUERE (2)
GJ VAL DE VONNE (1)
GJ VALLÉE DES LÉGENDES (3)
POITIERS CEP (2)
VALENCE EN POITOU/VIVONNE (1)

Engagement tardif de l'équipe de Châtellerault Portugais (2) qui intègre la poule A et de l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (5) qui intègre la poule C.

Création de l'entente Sammaçolles/Loudun (1) en poule A

RAPPEL :

- Le temps de jeu est de **70 mn** (2 mi temps de 35 mn)
- Pause coaching péconisée (2 mn)
- La jonglerie va devenir obligatoire en 2^{ème} partie de saison

U11

NIVEAU 1

POULE A	POULE B
Châtelleraut FC 1	Buxerolles 1
Châtelleraut Portugais 1	GJ Foot Sud 86 1
GJ Avenir 86 1	GJ VVM Chauvigny 1
GJ Dissay Beaumont 1	Montmorillon 1
Neuville 1	Nieuil l'Espoir 1
Poitiers 3 Cités 1	Poitiers ASAC 1
SO Châtelleraut 2	SO Châtelleraut 1
Stade Poitevin 1	Stade Poitevin 2

NIVEAU 2

POULE C	POULE D	POULE E	POULE F
Châtelleraut FC 2	Buxerolles 2	Fontaine le Comte 1	GJ 3 Vallées 86 1
GJ Alliance ABCV 1	GJ Sud Haut Poitou 1	GJ Montasèvres 1	GJ Val de Clouère 1
GJ Antoigné Ingrandes 1	Jaunay Marigny 1	GJ VVM Chauvigny 2	GJ Val de Vonne 1
GJ Cap Haut Poitou 1	Migné Auxances 1	Nouaillé 1	GJ Vallée des Légendes 1
GJ Dissay Beaumont 2	Neuville 2	Poitiers ASAC 2	Montmorillon 2
Loudun 1	Stade Poitevin 3	Poitiers CEP 1	Nieuil l'Espoir 2
UCSE 1	Vouneuil Béruges 1	Vicq s/ Gartempe 1	

NIVEAU 3		
POULE G	POULE H	POULE I
ASM 1	Chasseneuil St Georges 2	Buxerolles 3
GJ Alliance ABCV 2	Châtellerault FC 3	Chasseneuil St Georges 1
GJ Antoigné Ingrandes 2	Coussay les Bois 1	Fontaine le Comte 2
Mirebeau 1	GJ Avenir 86 2	GJ Cap Haut Poitou 2
Nord Vienne / 3 Moutiers 1	GJ Sud Haut Poitou 2	Migné Auxances 2
Sammarçolles 1	Jaunay Marigny 2	Neuville 3
Thuré Besse 1	Naintré 1	Poitiers ASAC 3
		Smarves Iteuil 1

POULE J	POULE K
GJ Val de Vonne 2	GJ 3 Vallées 86 2
GJ Vallée des Légendes 2	GJ Val de Clouère 2
GJ VVM Chauvigny 3	GJ VVM Chauvigny 4
Poitiers CEP 2	Mignaloux Beauvoir 1
Stade Poitevin 4	Montmorillon 3
Valence en Poitou OC 1	Saulgé 1
Vouneuil Béruges 2	Valdivienne 1
	Vivonne 1

RAPPEL : Attention nouvelles règles en U11

- Le temps de jeu est de 60 mn (3 matchs de 20 mn ou 2 matchs de 30 mn)
- Hors-jeu : ligne médiane
- La jonglerie va devenir obligatoire en 2^{ème} partie de saison

CHALLENGE U18

A
Chatellerault Portugais (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Poitiers CEP (1)

B
GJ VVM Chauvigny (1)
Jaunay Marigny (1)
GJ Alliance ABCV (1)
Migné Auxances (1)

L'équipe du GJ Alliance ABCV est forfait général à compter de ce jour.

**A l'issue de chaque match, quel que soit le résultat, il sera procédé à une épreuve de tirs au but.
1ère série : 5 tirs au but puis s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le qualifié, le cas échéant.**

Le résultat devra être indiqué dans le paragraphe commentaire de la feuille de match informatisée.

CHALLENGE U17

POULE A
GJ Montasèvres (2)
GJ Sud Haut Poitou (1)
Poitiers CEP (1)
Vouneuil Béruges (1)

POULE B
Châtellerault Portugais (2)
GJ Alliance ABCV (1)
GJ Avenir 86 (2)
Naintré (1)

POULE C
Châtellerault FC (1)
GJ Antoigné Ingrandes (2)
GJ Dissay Beaumont (1)

POULE D
GJ Antoigné Ingrandes (1)
GJ Avenir 86 (1)
Loudun (1)
Mirebeau/ASM (2)

POULE E
Buxerolles (1)
GJ 3 Vallées 86 (1)
Migné Auxances (3)
Poitiers ASAC (1)

POULE F
GJ Montasèvres (1)
GJ Val de Clouère (1)
Montmorillon (2)
Valdivienne (1)

POULE G
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
GJ Vallées des Légendes (1)
Valence en Poitou OC (1)
Vivonne (1)

POULE H
Buxerolles (2)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Mirebeau /ASM (1)

**A l'issue de chaque match, quel que soit le résultat, il sera procédé à une épreuve de tirs au but.
1ère série : 5 tirs au but puis s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le qualifié, le cas échéant.**

Le résultat devra être indiqué dans le paragraphe commentaire de la feuille de match informatisée.

CHALLENGE U15

POULE A
Buxerolles (2)
Jaunay Marigny (1)
Mirebeau /ASM (1)
Vouneuil Béruges (2)

POULE B
Châtelleraut FC (1)
GJ Antoigné Ingrandes (1)
Portugais Châtelleraut (1)
Senillé St Sauveur (1)

POULE C
GJ Foot Sud 86 (1)
GJ Val de Vonne (1)
GJ Vallée des Légendes (1)
Valence en Poitou OC (1)

POULE D
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
GJ Foot Sud 86 (2)
GJ Montasèvres (1)

POULE E
GJ Avenir 86 (2)
GJ Dissay Beaumont (1)
Poitiers ASAC (1)

POULE F
GJ Alliance ABCV (1)
GJ Dissay Beaumont (2)
Migné Auxances (1)
Mirebeau/ASM (2)

POULE G
Buxerolles (3)
GJ VVM Chauvigny (3)
Montmorillon (1)
St Savin/Vicq/Paizay (1)

POULE H
GJ Avenir 86 (1)
GJ Cap Haut Poitou (1)
Loudun (1)
Neuville ((2)

POULE I
GJ Val de Clouère (1)
Neuville (3)
Poitiers 3 Cités (1)
Vouneuil Béruges (1)

POULE J
GJ 3 Vallées 86 (2)
GJ Montasèvres (2)
GJ Sud Haut Poitou (1)
Poitiers CEP (1)

POULE K
Châtelleraut FC (2)
Naintré (1)
SO Châtelleraut (2)
UCSE (1)

POULE L
Chasseneuil St Georges (1)
GJ Val de Vonne/Vivonne (2)
Migné Auxances (2)
Nieul l'Espoir/Mignaloux (1)

Poitiers ASAC (2) ne pourra pas participer car l'équipe a été engagée après le 31/08/26
L'équipe de Naintré 1 est déclarée forfait général à compter de ce jour.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

1er TOUR - samedi 12 septembre 2026

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à Jaunay au Stade de la Payre
ASM/Mirebeau
Loudun
Migné Auxances
Jaunay Marigny

B à Ingrandes
Châtelleraut FC
GJ Avenir 86
GJ Antoigné Ingrandes
Senillé St Sauveur

C à Lencloître
S.O Châtelleraut
UCSE
Châtelleraut Portugais
Coussay les Bois

D à Vouneuil sur Vienne
GJ VVM Chauvigny
GJ Alliance ABCV
GJ Dissay Beaumont
Valdivienne

E à St Savin
Montmorillon
St Savin/Paizay/Vicq
Saulgé
Mignaloux Beauvoir/Nieul l'Espoir

F à Blanzay
GJ Foot Sud 86
GJ Val de Clouère
GJ Val de Vonne
GJ Vallée des Légendes

G à La Demi Lune
GJ 3 Vallées 86
Poitiers ASAC
Poitiers CEP
Poitiers BAROC

H à Iteuil
GJ Espoir Sud Poitou
Valence en Poitou/Vivonne
Vouneuil Béruges

I à Buxerolles terrain Michel Amand E
Stade Poitevin
GJ Montasèvres
Poitiers 3 Cités
Poitiers Gibauderie

J à Thuré
Neuville
Thuré Besse
Naintré
Buxerolles

K à Vouillé
GJ Cap Haut Poitou
GJ Sud Haut Poitou
Sammarcolles
Chasseneuil St Georges

Club Receptant

L'équipe de Loudun est déclarée forfait général à compter de ce jour.

RÉPARTITION ÉQUIPES U11 POUR LA JOURNÉE DE RENTRÉE DU 12 SEPTEMBRE

- A Dissay**

GJ Dissay Beaumont (2) - GJ CAP Haut Poitou (2) - FC ASM (1) - GJ Montasèvres (1) - Mirebeau (1) - **Migné Auxances (2)**

- A Leigné sur Usseau**

Portugais Châtellerauld (1) - SO Châtellerauld (2) - GJ Avenir 86 (2) - Sammarcolles (1) - USCE (1)

- A Availles en Châtellerauld**

GJ Alliance ABCV (2) - Châtellerauld FC (3) - Coussay les Bois (1) - Vicq Sur Gartempe (1)

- A Naintré**

Naintré (1) - ~~Nord Vienne / Les Trois Moutiers / St Léger (1)~~ - Thuré Besse (1) - Loudun (1) - GJ Antoigné Ingrandes (2) - Jaunay Marigny (1) - **Chasseneuil St Georges (2)**

- A St Benoît**

GJ Vallées des Légendes (2) - Nouaillé (1) - Smarves Iteuil (1) - Buxerolles (3) - FC Biard (1)

- ~~**A St Georges les Baillargeaux**~~

~~Chasseneuil St Georges (2) - Nieuil l'Espoir (2) - Mignaloux (1) - Migné Auxances (2) -~~

- A Poitiers ASAC**

Poitiers ASAC (3) - Stade Poitiers (4)

- A Vouillé**

GJ Sud Haut Poitou (2) - Neuville de Poitou (3) - GJ Val de Vonne (2)

- A Usson du Poitou**

GJ Val de Clouère (2) - GJ Foot Sud 86 (1) - Valence en Poitou (1) - Saulgé (1) - Montmorillon (3)

- A Poitiers 3 Cités**

Poitiers 3 Cités (1) - FC Vouneuil Béruges (2) - Fontaine le C. (2) - Vivonne (1) - Poitiers CEP (2)

- A Civaux**

GJ 3 Vallées 86 (2) - Valdivienne (1) - Adriers (1) - GJ VVMC (4) - **Nieuil l'Espoir (2)**

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT

**Réunion (par voie électronique) du mercredi 09 septembre 2026
Procès-verbal n° 02**

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 01 (par voie électronique) du mercredi 02 septembre 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Chauvigny	Payroux Charroux Mauprévoir
Archigny	Coussay	Poitiers 3 cités
Availles en Châtellerauld	GJ Espoir Sud Poitiers	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Smarves Iteuil
Biard	Leignes sur Fontaine	Sommières St Romain
Bouresse / Queaux Moussac	Loudun	St Benoît
Brion St Secondin	Lusignan	St Julien l'Ars
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Cenon / Vouneuil	Migné Auxances	St Savin St Germain
Cernay St Genest L'Envigne	Montmorillon	St Saviol
Champigny	Naintré	Valdivienne
Chasseneuil St Georges	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Châtellerauld FC	Nord Vienne / Les 3 Moutiers	Vicq sur Gartempe
Châtellerauld Réunionnais	Nouaillé	Vouneuil Béruges

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

...

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club.

Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition, conformément au principe défini au paragraphe précédent.

OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 78803174 : Fleuré (1) - La Chapelle Viviers (1) en Départemental 3 poule D du 06/09/26

Feuille de match non visible.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 78856143 : Biard (2) – Cissé (2) en Départemental 5 poule E du 06/09/26

Feuille de match non visible.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 78802097 : Antran (1) – Châtelleraut FC (2) en poule A du 05/09/26

Courriel de confirmation de réserve du club d'Antran (05/09/26 à 22h15)

Réserve sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse. Cette réserve porte notamment sur la date d'enregistrement des licences des joueurs et pour leur éventuelle qualification pour la rencontre du jour.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs inscrits sur la feuille de matchs de la rencontre en rubrique, il apparaît que tous les joueurs de l'équipe du club de Châtelleraut FC (2) étaient bien qualifiés le jour de la rencontre en litige, à savoir le 05/09/26,

Considérant, dès lors, que le club de Châtelleraut FC n'a pas méconnu les dispositions précitées de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Par ces motifs, dit la réserve **non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 1 à 0 en faveur de l'équipe de Châtelleraut FC (2)**.

Les droits de réclamation (46€) seront débités au club d'Antran.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 78802508 : Neuville (3) – Loudun (1) en poule A du 06/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 2545547099) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Neuville lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78802733 : Oyré Dangé (2) – Châtelleraut FC (3) en poule B du 05/09/26

Courriel de confirmation de Réserve du club de Oyré Dangé (07/09/26 à 10h24)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Châtelleraut Football Club.

Motif des réserves : nous contestons la qualification et/ou la participation de ces joueurs au regard des dispositions réglementaires applicables et notamment de la qualification non respectée / licence non qualifiée à la date de la rencontre / suspension / mutation / nombre de joueurs mutés / etc.

Considérant que l'article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football dispose que « Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité. »,

La commission prend connaissance des réserves pour dire recevable la réserve portant sur la qualification des joueurs.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des joueurs inscrits sur la feuille de matchs de la rencontre en rubrique, qu'il apparaît que tous les joueurs de l'équipe du club de Châtelleraut FC (3) étaient bien qualifiés le jour de la rencontre en litige, à savoir le 05/09/26,

Considérant, dès lors, que le club de Châtelleraut FC n'a pas méconnu les dispositions précitées de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Par ces motifs, dit la réserve **non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 3 à 2 en faveur de l'équipe de Châtelleraut FC (3)**.

Les droits de réclamation (46€) seront débités au club de Oyré Dangé.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information :

La présence de joueurs suspendus est contrôlée chaque semaine par la Commission et aucun joueur du club de Châtelleraut FC n'était en état de suspension au jour de la rencontre en rubrique.

Chaque équipe réserve a la possibilité d'inscrire 6 mutés dont 2 hors période par feuille de match. Sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ne figuraient que 3 mutés dont 1 hors période.

Match n° 78853451 : Nouaillé (3) – St Maurice Gençay (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Nouaillé (3) d'un joueur (licence n° 2546036177) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;

- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Nouaillé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78803177 : Chasseneuil St Georges (2) – Biard (1) en poule D du 05/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) d'un joueur (licence n° 2548251372) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Chasseneuil St Georges lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 78803538 : Beaumont St Cyr (4) – Lavoux Liniers (1) en poule B du 06/09/26****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Beaumont St Cyr (4) d'un joueur (licence n° 2546629945) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Beaumont St Cyr lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78803739 : Vicq sur Gartempe (2) – Archigny (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) d'un joueur (licence n° 2546075228) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Vicq sur Gartempe lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 78803826 : Valdivienne (2) – Dienné (1) en poule D du 05/09/26**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (2) de deux joueurs (licence n° 2543082685 et 2546864193) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Valdivienne lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78803919 : Valence en Poitou Couhé (1) – St Saviol (2) en poule E du 06/09/26

Courriel du club de Valence en Poitou Couhé (07/09/26 à 08h55) signalant que l'arbitre assistant inscrit sur la feuille de match était suspendu.

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de St Saviol (2) en tant qu'arbitre assistant d'un joueur (licence n° 1110964575) en état de suspension.

La commission,
Jugeant en premier ressort,

Rappel de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, **en tant que joueur**, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que le joueur en cause ne figurait pas sur la feuille de match en tant que joueur,

Considérant que l'article 150 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football précise que la personne physique suspendue ne peut pas prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit.

Considérant, cependant que l'article 150 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ne prévoit pas de sanction, ni sur l'issue de la rencontre ni envers le joueur en cause.

Par ces motifs, dit la réclamation **non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 3 à 0 en faveur de l'équipe de St Saviol (2)**.

Les droits de réclamation (46€) seront débités au club de Valence en Poitou Couhé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 78858523 : Leigné sur Usseau (2) – Cenon Vouneuil (2) en poule B du 06/09/26**Évocation**

Courriel du club de Cenon sur Vienne (06/09/26 à 21h31) sur la participation à cette rencontre du joueur Nicolas RAVENEAU à la place du joueur Vincent EMERY.

La Commission demande des rapports sur la participation de ces joueurs à recevoir avant le mercredi 16 septembre 2026.

Au club de Leigné sur Usseau :

- M. Vincent MARTIN (Président du club)
- M. Didier PASCAL (Arbitre bénévole de la rencontre)
- M. William THOMAS (joueur n° 4 et capitaine)
- M. Sébastien VERNA (banc de touche)
- M. Thomas PROUT (banc de touche)
- M. Vincent EMERY (joueur n° 5)
- M. Nicolas RAVENEAU (joueur en cause)

Au club de Cenon / Vouneuil :

- M. Flavien SAVARY (Président du club)
- M. Maxime RIBREAU (joueur n° 6 et capitaine)
- M. Tony ALAPHILIPPE (banc de touche)
- M. Thierry CROCHU (banc de touche)
- M. Djems TAFFU (joueur n° 11)
- aux joueurs ou dirigeants licenciés susceptibles de fournir des rapports et/ou des preuves (photos) de la participation du joueur en cause.

Dossier en instance.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 78983070 : Valdivienne (3) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 06/09/26**Évocation**

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) d'un joueur (licence n° 2779112542) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, il y a lieu d'informer le club de Châtelleraut Réunionnais lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 septembre 2026**, terme de rigueur

Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 78801918 : Nieuil l'Espoir (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 1 du 05/09/26
- Match n° 78803173 : Montmorillon (2) - Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule D du 05/09/26
- Match n° 78803827 : Vallée du Salleron (1) - Montmorillon (3) en Départemental 4 poule D du 06/09/26
- Match n° 78803828 : Nieuil l'Espoir (3) – Bouresse Queaux Moussac (1) en Départemental 4 poule D du 06/09/26

DIVERS

Courriels des clubs de : Chauvigny, Smarves Iteuil :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 119 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.

Réunion restreinte du jeudi 10 septembre 2026 (par voie électronique) PV n°01 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

RÉSERVE TECHNIQUE

1- Identification

Match n°78802094 – Seniors Départemental 2 - Poule A
Dimanche 06 septembre 2026 – 15h00
POITIERS 3 CITÉS – AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT
Score : 2 buts à 1.

Arbitre centre (officiel) : DE OLIVEIRA David (n°2388025444)
Arbitre assistant 1 (bénévole) : KAPTUE MABOU Jean Baptiste (n° 2547618523)
Arbitre assistant 2 (bénévole) : POUPIN Claude (n° 1129318287)
Délégué (bénévole) : DEVERGE Jean-Claude (n°9604924273)

2- Intitulé de la réserve posée par le club

Après vérification sur la FMI, la réserve technique a bien été formulée et retranscrite par l'arbitre officiel :

« Sur un coup franc pour Availles, l'arbitre siffle penalty pour une main de l'adversaire dans sa surface. Quelques minutes après l'arbitre de touche qui n'avait pas levé le drapeau appelle l'arbitre pour lui dire qu'il y avait hors-jeu alors qu'aucun joueurs d'Availles n'a ni joué, ni touché le ballon cela était à la 96^{ème} minute de jeu. »

Elle a été confirmée via la messagerie officielle le lundi 07 septembre à 8h25.

3- Recevabilité

Après l'étude des pièces versées au dossier :
La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables, selon l'article 146 alinéa 1 des règlements généraux de la FFF :

1.
 - a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;
 - b) [...]
 - c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;
 - d) [...]
 - e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.

Reçu les rapports demandés aux clubs d'Availles-en-Châtellerault (capitaine et arbitre assistant) et Poitiers 3 Cités (capitaine, arbitre assistant et délégué).

BUREAU DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Considérant que le club d'Availles précise les faits suivants : « à la 96ème minute, sur un coup franc en faveur de l'équipe d'Availles, un défenseur de Poitiers 3 Cités fait une main dans la surface de réparation et l'arbitre signale penalty. Après plusieurs minutes de contestations de la part des joueurs de l'équipe de Poitiers 3 Cités, l'arbitre de touche local appelle l'arbitre pour lui signaler qu'il y avait hors-jeu alors même qu'aucun joueur d'Availles n'a ni joué ni touché le ballon avant cette faute de main. L'arbitre local n'avait pas levé son drapeau sur l'action en question. »

Le capitaine de l'équipe d'Availles-en-Châtellerauld considère que « M. l'arbitre a commis une faute technique en annulant le penalty alors qu'à aucun moment un joueur d'Availles n'a ni joué, ni touché le ballon et par conséquent ne pouvait être en position de hors-jeu avant la faute de main du joueur de Poitiers 3 Cités. »

L'arbitre assistant n°2 confirme les faits ci-dessus.

Considérant que le club de Poitiers 3 Cités, concernant le fait de jeu reproché, évoque un penalty sifflé en faveur d'Availles-en-Châtellerauld à la suite d'un coup-franc « où l'arbitre du match aurait vu une main ». Les différents rapports précisent que l'arbitre assistant n°1 a alors levé le drapeau au départ de l'action. Après des échanges entre l'arbitre central et l'arbitre assistant n°1, « l'arbitre a suivi sa décision en accordant un hors-jeu ». En complément, l'arbitre assistant n°1 précise que l'arbitre central n'avait pas vu son drapeau levé sur l'action car « ça discutait sur le terrain. »

Considérant que l'arbitre officiel précise qu'à la 95e minute, il accorde un penalty à Availles-en-Châtellerauld pour une main d'un défenseur de Poitiers 3 Cités dans la surface. Avant son exécution, son assistant lui signale un hors-jeu préalable d'un attaquant d'Availles-en-Châtellerauld ayant participé à l'action. Il décide alors d'« annuler le penalty initialement accordé » et de reprendre le jeu par un coup franc indirect pour hors-jeu. Aucune réserve technique n'est formulée au moment de la décision ni avant la reprise du jeu. Ce n'est qu'après la rencontre, lors de la signature de la feuille de match, que le responsable d'Availles-en-Châtellerauld fait part de son intention de déposer une réserve. Il précise alors que celle-ci « n'a pas été formulée au moment de la décision contestée ni avant la reprise du jeu », mais uniquement après le coup de sifflet final.

Considérant qu'il est reconnu par l'arbitre officiel et le club de Poitiers 3 Cités que la réserve technique n'a pas été formulée à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elle concerne un fait sur lequel l'arbitre est intervenu, **en l'occurrence avant l'exécution du coup-franc indirect pour hors-jeu.**

En conséquence, la CDA **déclare la réserve IRRECEVABLE EN LA FORME.**

Pour information, l'article 128 alinéa 2 des R.G de la FFF précise qu'il convient de considérer « comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres, est également considérée comme tel. Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire. »

4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve IRRECEVABLE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour homologation du résultat.

Les droits de confirmation de réserve de 42€ seront débités au club d'AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULD.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 114 euros.

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
CHARON Gaël

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2013.

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

à VOUNEUIL-sous-BIARD

(Stade des Arches – 86580 – Pouzioux-la-Jarrie)

Rendez-vous à 14h15 précises

Terrain Honneur en herbe

Liste des 40 joueurs retenus

- CHATELLERAULT S.O.C : HERNANDEZ Milan, SAVATIER Milo, VIVIER Lino, METRO Mylan, LANCEREAU Baptiste, DOS SANTOS TARELHO Ruben, **GAZZURELLI Maël**, BLOSSAC Jules, KANDILA Imrane
- CHATELLERAULT F.C : CAIVEAU Camil
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : LACAS Antoine, BENCINI Tiago
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : DUPE Lucas Nolan, RIANE Wassim, PINDOREK Tom, LEGUBE SOLLELIS Edouard, BOUCHE MASSELOT Nils, ALI Naym
- MIGNE-AUXANCES : CAPILLON Joey
- NEUVILLE : BEAUFORT Neyliann, HEUDE Raphaël, **GOURDON Arthur**, BARBOT Lyvann
- STADE POITEVIN F.C : KABA Yadali, **RUIZ Lenny**, JACQUET Lenda, DRAME Ibrahima, DESMAZEAU Thomas, GUIRASSY Lamine, DIABY Souwareba, BROSSIER Théo, COUDREAU Arthur, BELMOKADEM Slimane, NEVEU Gabriel, **REIGNE Gabriel**, CISSE N'Faly, KABA Kaloko, BOUTAT Yanis, BECHU Oscar
- VOUNEUIL/BERUGES : SEINE Enzo

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Merci de contacter
le CTD PPF
si modification de
club et/ou G.J

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2026/2027

Stage Détection/Sélection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026**à MIGNÉ-AUXANCES****(Complexe sportif André Jarasson – 86440)****Rendez-vous à 16h45 précises****Terrain Honneur Synthétique****Match amical contre l'équipe U16 R2 du club de Migné-Auxances (coup d'envoi à 17h30)**

Liste des 16 joueurs retenus

- BUXEROLLES : BACAR OMAR Zacariya, CARLIER Nohlan
- CHATELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules, RAOUI Hatim
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, KAHOUAL Arthur, TRAN Bao Hoang
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : PERROT Noé, ROY Aronne, EVARISTE Saël
- STADE POITEVIN F.C : RAYNAUD Lucas, TOURE Ismaël, MALE Aly, NGBOPOLO KOLENA Kévin, BOUKEZZOULA Loutchiano

Chaque joueur devra se munir :

- de l'autorisation parentale ci-jointe *(si celle-ci n'a pas déjà été fournie)*
- de son équipement complet de football
- d'une gourde

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Anthony ALLOUIS, CTD PPF 86, au 0644283394.

INFORMATIONS DIVERSES



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2026-2027 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>